

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 mai 2022

Date de la séance : 18 mai 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 6

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Florian CATINOT procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absente : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/05/18/008

OBJET : Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) : Convention avec l'Etat et Clermont Auvergne Métropole.

La commune Le Cendre a adhéré à l'Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) portée par Clermont Auvergne Métropole permettant de prendre en compte la déprise des commerces et de l'habitat dans les centres-bourgs et centres-villes.

Les ORT ont pour objet "la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements, des locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La mise en œuvre de l'O.R.T. avec la Métropole est possible car le dispositif a été ouvert pour les villes relevant des Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (N.P.N.R.U.), ce qui est le cas de la ville de Clermont-Ferrand et, elle s'ouvre ainsi à toutes les communes de la Métropole souhaitant intervenir sur leurs centres-bourgs.

La Métropole a donc préparé une convention qui la liera à l'Etat pour une durée de 5 ans en s'appuyant sur un diagnostic partagé sur les phénomènes de déprise. Au-delà de la stratégie métropolitaine qui sera mise en place, un plan d'actions est également prévu pour chaque commune adhérente.

Une fois la convention O.R.T. définie et validée avec l'État, des nouveaux droits juridiques et fiscaux seront ouverts comme l'expose la délibération métropolitaine du 1^{er} Avril 2022 (annexe n°1).

Le travail de diagnostic détaillé a été réalisé avec l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole avec notamment des visites terrain. Clermont Auvergne Métropole a pu définir une stratégie de revitalisation en s'appuyant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration et, les communes ont défini les actions qu'elles souhaitent mener dans le cadre d'une politique d'attractivité pour redonner de la "qualité de ville". Pour LE CENDRE, la prise en compte de la révision générale du P.L.U. et la mise en place d'un Droit de Préemption Commerciale caractérisent parfaitement le souhait de la commune de maintenir un centre-ville dynamique.

L'ensemble de ces éléments compose la convention, ci-jointe (annexe n°2), qui détaille par ailleurs les effets juridiques liés à l'O.R.T. ainsi que les engagements des parties.

En annexe, une fiche de synthèse spécifique à la commune LE CENDRE est proposée (annexe n°3).

Cette dernière expose une fiche d'identité statistique, une identification de projets phares de la commune, une approche foncière avec les principaux propriétaires institutionnels, des cartes de déprise, une grille issue de la rencontre avec la commune expliquant les axes de travail potentiels, les menaces et faiblesses à écarter et une proposition de périmètre O.R.T. Enfin, l'annexe se conclut par six fiches d'actions répondant à des axes de travail déterminés par l'étude métropolitaine.

Clermont Auvergne Métropole a approuvé cette convention par délibération du 1^{er} Avril 2022. La commune LE CENDRE doit à son tour se prononcer sur l'approbation de cette convention et de ses annexes.

Après exposé par M. PRESLE de l'avancement de cette étude métropolitaine et, compte tenu des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal, sachant que la commission « urbanisme » le 9 mai 2022 s'est positionnée favorablement sur ce dossier :

- d'approuver les termes de la convention de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de cette étude.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibérations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	25 MAI 2022
Reçu en préfecture le	25 MAI 2022
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	